

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents :

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BELLEVILLE - BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET - MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents:

M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mme AVENA (pouvoir à M. MARTIN) - M. BEKTAOUI - Mme BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) - MM. DUBOIS (Pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) - M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

<u>OBJET</u>: POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION -Convention de rénovation urbaine d'agglomération – Construction de 6 logements - Demande de subvention - OPAC – Quartier du Bief du Moulin à LONGVIC.

Dans le cadre d'une opération de construction de 6 logements locatifs sociaux situés 9 bis rue du Bief à Longvic, le Conseil de Communauté, par délibération du 25 octobre 2004, avait attribué une subvention à l'OPAC conformément aux modalités de soutien du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Eu égard aux dispositions du règlement d'intervention adopté le 6 octobre 2005 par le Conseil, au titre de la rénovation urbaine d'agglomération, dans laquelle s'inscrit cette opération, il convient de prendre une nouvelle délibération qui se substitue à la précédente.

Ainsi, conformément aux règles définies, l'OPAC sollicite le Grand Dijon à hauteur de 21 073 € pour une opération dont le coût total s'élève à 842 924 €.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De substituer cette délibération à l'ancienne datant du 25 octobre 2004,
- D'attribuer à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) 2 bis rue du Maréchal Leclerc 21070 DIJON CEDEX, pour la construction de 6 logements situés 9 bis rue du Bief du Moulin à Longvic, une subvention d'un montant de 21 073 €,
- De dire que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2005.

Pour Arrait conforme in Noil will have be vice Président penuana de la vic

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 8 DEC. 2005



Publié le 2 3 DEC. 2005 Déposé en Préfecture le